

# BULLETIN D'INSCRIPTION

## TROC ET PUCES DIMANCHE 10 MAI 2026

(Sur la cour de l'école)



Organisé par l'APEL de l'Ecole Notre Dame Des Fleurs

Merci de nous retourner ce document complété **avant le 26 avril 2026**,  
avec copie de la pièce d'identité et règlement à l'adresse suivante :

**APEL Ecote Notre Dame Des Fleurs**  
**10 Rue de Kinvara**  
**56550 LOCOAL-MENDON**

### INFORMATIONS SUR L'EXPOSANT :

A cocher :  PARTICULIER     PROFESSIONNEL     ASSOCIATION

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

Email : .....

Registre du commerce : .....

Ou N° de la pièce d'identité (copie à joindre obligatoirement) : .....

### RESERVATION :

Je réserve : ..... mètre(s) linéaire(s) x 5 €, soit un total de : ..... Euros

(1 boisson offerte par emplacement)

### **Tables + chaises + portants non fournis**

Renseigner la nature des objets mis en vente : .....

Règlement à joindre : chèque à l'ordre de "APEL Ecole Notre Dame des Fleurs de Local-Mendon"

### ATTESTATION SUR L'HONNEUR :

Je soussigné(e) ....., atteste sur l'honneur ne pas  
avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile et que les marchandises proposées à  
la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait le : ..... à : .....

Signature (obligatoire) :

**TOURNER LA PAGE SVP** →

# **REGLEMENT INTERIEUR**

1. Cette manifestation s'adresse aux particuliers et professionnels dans le but d'échanger ou de vendre différentes marchandises à l'exception d'armes, animaux et nourriture. Seule la vente d'objets personnels et usagers est autorisée. Les objets acquis pour la revente sont interdits.
2. Aucun stand ne pourra être tenu par un mineur, sauf accompagné d'un adulte.
3. Seront déclarés exposants les personnes dont le bulletin d'inscription, daté, signé, accompagné de la pièce d'identité et du règlement seront parvenus à l'organisateur dans les délais impartis.
4. L'organisateur se réserve le droit de refuser tout étalage qui ne correspondrait pas à l'esprit ou au style de la manifestation.
5. Les objets et collections déballés appartiennent et sont sous la responsabilité du vendeur, en cas de casse, vol ou autres préjudices. Il leur incombe de pourvoir ou non à leur assurance. En aucun cas, l'APEL de l'Ecole Notre Dame des Fleurs n'est responsable de l'origine des objets mis en vente.
6. Les transactions ne pourront se faire que dans les emplacements prévus.
7. L'exposant s'engage à avoir sa carte d'identité sur lui ce jour-là.
8. En cas d'annulation imprévue du fait de l'organisateur, celui-ci s'engage à rembourser la totalité des sommes versées pour réservation. Pour l'exposant, si l'annulation a lieu dans les 7 jours qui précèdent la manifestation, l'organisateur se garde le droit de conserver le règlement. Avant ce délai, le règlement sera restitué sur justificatif.
9. Il est possible d'installer la marchandise le dimanche matin à partir de 7h30. L'installation se limite aux zones délimitées par les organisateurs. Les exposants s'engagent à être prêts à recevoir le public dès 9h et ne pas remballer avant 17 h (sauf autorisation). Chacun devra laisser son emplacement propre.
10. Les emplacements non occupés à 9H30 seront déclarés vacants et réattribués en cas de demande.
11. L'utilisation de réchauds ou tout autre appareil à gaz est interdite.

---

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance du règlement et déclare l'accepter sans réserve.

Signature :

**Pour tout renseignement complémentaire :**

06.69.91.96.27 (X. VILLAUME, président de l'APEL)

**CLÔTURE DES INSCRIPTIONS LE 26 AVRIL 2026**